N° 772 — CINQ CENTIMES — Mercredi 12 Novembre 1890

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 23.
TOURCOING, rue Verte, 28

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING chez Bonnaffé, 67, Grande-Rue, à Lille, 31, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, et à l'Agence Lambert, 3, rue de Grammont; à LYON, à l'Agence de la BOURSE, 2, place Bellecour; à MARSEILLE, à l'Agence Dubas, 16, place Stanislas et à l'Agence Havas.
TÉLÉPHONE

BOURSE DU BOULEVARD

4 0/0 Français.	94	62	Ext. d'Es. 4 0/0	75	7/16
3 1/2 0/0 Franç.	—	—	Rio-Tinto.....	568	75
Egypte 4 0/0...	—	—	Panama.....	—	—
3 0/0 Italien...	93	72	Russe 1880.....	—	—
5 0/0 Turc.....	18	35	Alpines.....	—	—
Chemins Otto...	—	—	Suez.....	—	—
Hongrois. or	96	15/16	Russe nouveau	—	—
Banque Ottom.	622	18	Tendance ferme.		

COULMIERS

Il y a quelques jours, à propos des fêtes données en Allemagne au maréchal de Moltke, amené à parler de la bataille de Coulmiers, je disais que l'armée de la Loire avait commencé son mouvement d'offensive dix jours plus tard qu'il n'avait été convenu, et que ce retard avait donné à Frédéric-Charles le temps d'arriver sur la Loire.

Il est peut-être bon, à l'occasion de l'anniversaire de Coulmiers et de l'inauguration du monument élevé aux nobles de la Dordogne, de revenir sur cette histoire. Il y a des enseignements à en tirer.

Le plan d'attaque des positions allemandes autour d'Orléans, élaboré à Tours, fut soumis au général d'Aurelles dans un conseil de guerre tenu à Salbris le 24 octobre.

D'Aurelles n'était pas partisan de l'offensive; cependant, sur les instances de son chef d'état-major, le général Borel, il accepta. Ce fut le général Borel qui régla tous les détails de l'exécution.

L'armée devait se mettre en marche le 29 octobre, au matin. Les ordres de la Délégation étaient formels et précis. Grand fut l'étonnement de Gambetta et de M. de Freycinet quand le 28, à dix heures du soir, ils recurent du général d'Aurelles une dépêche leur annonçant que, vu le mauvais temps et l'état des chemins, en présence aussi de l'équipement défectueux d'une partie de la garde mobile, il ne croyait pas possible de se porter en avant. Devant une dépêche aussi formelle, ils ne crurent pas devoir envoyer à d'Aurelles un ordre impératif. S'ils eussent connu la vérité, ils auraient agi tout autrement et d'Aurelles aurait dû marcher ou résigner son commandement.

La vérité c'est que M. Thiers qui se rendait à Paris pour rendre compte de sa mission diplomatique auprès des gouvernements européens, avait traversé nos lignes et y avait porté, selon son habitude, des paroles de découragement. Je n'apprécie pas, je raconte.

On sait quelques jours après que M. Thiers causa longuement avec le général Tripart qui commandait nos avant-postes, lui apprit la capitulation imminente de Metz et lui annonça qu'il allait à Paris négocier un armistice. Dans ces conditions, c'était une folie de faire tuer des braves gens. D'ailleurs, avec une armée aussi jeune, ne courait-on pas à un désastre? etc., etc.

Dès que M. Thiers eut quitté nos lignes le général Tripart se rendit au quartier général et c'est à la suite d'une conversation avec d'Aurelles, où il lui rapporta les propos de M. Thiers, que la dépêche annonçant l'ajournement de l'opération sur Orléans fut envoyée à Tours.

C'est là un des mille exemples des obstacles que Gambetta et M. de Freycinet eurent à briser, des difficultés qu'ils rencontrèrent, des mauvaises volontés auxquelles ils se heurtèrent.

Le 4 novembre, en réponse à la lettre de M. de Freycinet, dont j'ai dernièrement donné un extrait, Gambetta lui écrivait :

« Nous avons en le malheur de voir une première fois notre plan offensif, si sagement combiné, entravé par l'intervention de Thiers. Il ne faut point rester plus longtemps sous le coup de cette funeste ingérence. Il faut reprendre notre ligne de conduite et arrêter dès aujourd'hui nos mouvements en avant dont vous me communiquez tous les moyens d'exécution. Je mettrai à votre disposition les mesures les plus énergiques, et si la fortune ne peut être forcée par notre résolution, nos études, nos dévouements, la patrie ne pourra rien nous reprocher et nous trouverons dans notre conscience la récompense du devoir accompli.

» Donc, c'est la guerre! Ne perdez pas une minute et en avant.

LÉON GAMBETTA.

Les préparatifs de la marche sur Orléans furent donc repris. Tout semblait donc marcher à souhait, lorsque le 8 novembre au soir arriva une nouvelle dépêche de d'Aurelles. C'était la même antienne que le 28 octobre.

Mauvais temps, difficultés des chemins, renforts reçus par l'ennemi. Sur une vive réponse du ministre de la guerre, le général en chef de l'armée de la Loire se décida à se porter en avant le 9 au matin. Le plan élaboré par M. de Freycinet, par M. de Serres et par le général Borel fut exécuté avec une grande sûreté de coup d'œil par Chanzy et par Jauréguiberry. Le soir, l'armée bavaroise était en pleine retraite.

Les résultats immédiats de la victoire auraient pu être bien plus considérables; si le général Reyau, chargé de déborder la droite de l'ennemi, avec dix régiments de cavalerie et six batteries d'artillerie, avait exécuté la mission qui lui avait été confiée.

Il n'en fit rien. Dès dix heures, il prévint Chanzy que son artillerie avait fait de grandes pertes et qu'il allait être obligé de se replier. Plus tard, il annonça qu'une colonne d'infanterie prussienne lui était signalée sur sa gauche et qu'il croyait indispensable de se relirer sur ses positions du matin. Or, cette colonne allemande, c'étaient les francs-tireurs Lipowski, qui étaient pour la journée sous les ordres du général Reyau, comme il résulte de l'ordre de marche du 16e corps.

Le général Reyau avait pris pour des forces ennemies les francs-tireurs qui devaient appuyer son mouvement. Ceci me rappelle une dépêche adressée plus tard par Chanzy à un autre général que je ne veux pas nommer, et qui pendant les combats de Cosnes, lui demandait l'autorisation de se replier, Chanzy lui donne, au contraire, l'ordre de tenir coûte que coûte et il ajoute : « Pour Dieu, général, ne vous en rapportez pas aux fuyards et allez voir un peu les choses par vous-mêmes ! »

Dans son livre sur l'armée de la Loire, Chanzy parle du général Reyau en termes réservés, mais où l'on sent une profonde amertume : « La cavalerie, dit-il, a eu le tort de ne pas comprendre le rôle important qu'elle eût pu jouer à la fin de la bataille, si elle se fût trouvée à la chute du jour sur les positions qui lui avaient été assignées, afin de marcher contre les défenses des villages une lutte dans laquelle son artillerie s'est épuisée en vain et a beaucoup souffert sans produire d'autre résultat sérieux que de s'attirer à elle-même des pertes qu'elle eût pu éviter. »

Et plus loin Chanzy ajoute : « Le général Reyau, qui s'était replié sur ses emplacements de la veille, reçut de nouveau l'ordre d'envoyer à Epied la brigade qu'il avait rappelée à tort à la fin de la bataille, cette cavalerie ayant pu être d'une grande utilité si le commandant du 16e corps l'avait eue sous la main, au moment où l'ennemi dessina définitivement son mouvement de retraite. »

En effet, il n'est pas besoin d'être tacticien pour voir, rien qu'à l'examen de la carte, que si les dix régiments de cavalerie avaient débordé la droite de l'ennemi comme rien ne les en empêchait, et, au moment de sa retraite, s'étaient mis vivement à sa poursuite, l'armée de von der Thann aurait été aux trois quarts rédaite ou prise. Car les Bavarois fuyaient dans le plus grand désordre et un des officiers de l'amiral Jauréguiberry, n'ayant sous la main qu'une trentaine de dragons et de hussards, ramena avec deux pièces de canon un grand nombre de prisonniers.

L'armée de von der Thann n'existant plus, la route de Paris était ouverte.

Si la victoire avait ainsi été complétée, quel effet moral sur l'armée, sur la France! La route était ouverte et d'Aurelles n'avait plus aucun prétexte pour rester inactif. La situation militaire pouvait être changée du tout au tout.

Hélas! au lieu de cela, la bataille de Coulmiers n'a été qu'une lueur dans ces jours noirs d'espérances toujours renaissantes et toujours trompées!

RANC.

Entre Boulangistes

QUERELLES AMUSANTES

Les membres les plus en vue de l'ancien com té boulangiste se livrent actuellement à un bien amusant échange d'aménités.

Un démenti de M. Naquet

Il y a quelques jours un journal publiait une interview de M. Naquet dans laquelle l'ancien vice-président du comité jugeait sévèrement son ex-protecteur et maître Boulanger.

Le jour même de cette publication, par une note circulaire envoyée à tous les journaux, M. Naquet démentait énergiquement cet interview. Le malheur pour lui c'est que l'auteur avait conservé deux lettres de lui qui réduisent à néant cet audacieux démenti.

« Après notre rédaction, écrivait-il, je ne trouve » pas possible de laisser publier l'interview que » vous avez l'extrême amabilité de m'envoyer.

» D'une part, il n'est plus certain que j'aille en » Afrique (!!!)

» De l'autre j'ai toujours déclaré que je ne dé» fendais pas le général Boulanger, mais ne l'attaquais pas. Ceci serait une attaque à fond et » spontanée non seulement contre le général, mais » contre moi-même.

» Si une pareille interview voyait le jour, ce serait pour moi un désaveu, et, en voulant m'être » agréable, vous m'écraseriez.

» Laissons donc ça (?), mon cher ami... si vous » voulez, *reviens ma vie dimanche à deux heures*, » nous causerons. J'étudierai, si je puis encore » dire quelque chose d'utile et dans ce cas, je » t'aurai sous la main. Mais, voyons, *ne vous faites* » *et tous mes amis consultés*, je suis en ce mo» ment pour l'abstention, pas à Clignancourt, et » j'estime que, *même pour ce qui pourrait être* » *dit*, il vaut cependant mieux ne rien dire.

» Pardon et vive amitié.

» A. NAQUET. »

L'affaire Mermeix-Laguerre

Nous avons dit que M. Laguerre était dimanche à Trélon ; il y a reçu de M. Mermeix la dépêche suivante :

Mon cher ami,

M. Déroulède a dit à un de nos confrères que vous lui auriez tenu le propos suivant :

« Si j'avais voulu donner dix milliards à Mermeix le jour de la publication des « Coulisses du boulangisme », elles n'auraient point paru.»

Vous avez pris part à la lutte en vrai ami, tenu ce propos. Car vous n'avez jamais pensé, j'en suis sûr, à m'assassiner publiquement comme *acheteur* de mon silence et de mon capitulation impossible.

Je vous serai obligé de le déclarer afin de tuer dans l'œuf la ridiculissime légende à laquelle les paroles de M. Déroulède et la malveillance de beaucoup d'autres donneraient vite naissance.

Cordialement à vous.

MERMEIX.

Un violent article de M. Ducret

Enfin le *Parti National* publie sous ce titre : *Le plus coupable* l'article suivant, signé de son directeur, M. Edouard Ducret :

La lettre de M. Amandry, qu'on lira plus loin, met ce pauvre M. Naquet dans une si triste situation qu'il n'est désormais pas prudent de vieillir, si bonheur que puisse être sa conduite.

C'est encore de M. Laguerre que je veux m'occuper, de M. Laguerre, toujours muet et toujours fuyant, de M. Laguerre qui, bien plus que M. Naquet est coupable de flânerie et de faiblesse. Car c'est lui le véritable inspirateur des « Coulisses » et du corps politique qu'elles devaient préparer.

Il est nécessaire que tous les partis connaissent bien cet homme, pour qu'à l'avenir aucun ne puisse lui ouvrir ses portes. Ce n'est plus une question de boulangisme ou d'anti-boulangisme, c'est une question de patriotisme.

Il ne faut pas que cet homme à la parole dorée puisse désormais avoir un rôle à jouer dans les affaires du pays, car, quel que soit ce rôle, il trouvera le moyen de trahir ses amis et de faire du mal à la patrie.

Dans la vie des hommes politiques, il est des fautes qu'on peut excuser, des faiblesses qu'on peut oublier. Le cas de M. Laguerre est, ainsi que des fautes, ni des faiblesses, ce sont des trahisons savamment préparées, des perfides machinées de longue main avec une habileté consommée.

M. Naquet est parfois un philosophe dévoyé, M. Laguerre n'est jamais qu'un ambitieux, avide de pouvoir et d'argent.

Qu'il se fasse donc payer bien cher sa prostitution pendant qu'il le peut encore.

Le parti boulangiste lui a donné on lui a fait donner 800,000 francs : c'est un beau prix. Il est peu probable qu'il trouve désormais des entreprneurs, ou des entretenanes, ayant semblable générosité.

Les braves gens qui ont tout sacrifié au boulangisme, ne peuvent que lui cracher leur mépris au visage.

Quel édifiant spectacle !

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 10 novembre :

LA SEANCE

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. FLOQUET, président.

LE BUDGET

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des cultes.

M. le Président dit qu'il est saisi de deux propositions : l'une, M. M. Maurice Faure, demandant de ne pas passer à la discussion des articles de ce budget; l'autre, de M. Ferroul, demandant la suppression de ce budget.

M. Maurice Faure développe sa proposition. L'existence de ce budget est incompatible avec les idées modernes. Les monarchistes, les cléricaux se sont à toute époque fait de ce budget un instrument de domination : c'est une raison de plus pour les républicains clairvoyants d'en demander la suppression. Il n'y a pas de liberté de conscience sans la séparation de l'Eglise et de l'Etat. C'est la théorie qui a été soutenue et par André Chénier et par Lamartine.

Un short place son amendement sous le patronage de ces deux grands penseurs.

A la majorité de 338 voix contre 176, sur 514 votants, la Chambre décide qu'elle passe à la discussion des articles.

M. de Baldeval développe une proposition de loi tendant à supprimer le budget des cultes à partir du 1er juillet 1891 et en affecter le produit à une caisse des invalides du travail.

L'orateur déclare qu'il est catholique, qu'il s'en fait honneur, et qu'en cette qualité il ne peut admettre qu'une partie du budget des cultes soit payée par des personnes qui ne sont pas catholiques. L'Irlande trouve bien moyen de tirer chaque année 25 millions de sa misère pour faire les frais du culte catholique, pourquoi la France n'en ferait-elle pas autant ? Pour remplacer le budget des cultes, il suffit de trouver dans chaque département 500 personnes s'engageant à payer 1,000 francs par an. Il aurait un des premiers à souscrire pour 1,000

La Chambre, en votant l'amendement, consacrera le principe de la liberté de conscience et viendra au secours des ouvriers malheureux dont les loqueels elle fondera une caisse de retraite.

L'amendement de M. de Baldeval est mis aux voix et à la majorité de 329 voix contre 76 sur 415 votants n'est pas adopté.

Les articles 1 à 5 sont adoptés après discussion.

Sur le chapitre 9 (allocation aux desservants), M. Etcheverry questionne le ministre sur la suspension de traitement des desservants, qu'il estime *contraire à la loi et que rien ne justifie*.

L'orateur termine en demandant au ministre s'il a l'intention de rétablir les traitements suspendus par son prédécesseur.

M. Thévenet répond que les mesures prises par lui contre les desservants s'appuient sur les lois.

L'ancien ministre cite la formule du serment que prête tout curé en entrant en fonctions.

M. Freppel. — Le serment n'existe plus.

M. Thévenet. — Avez-vous tenu les engagements contenus dans l'acte concordataire de 1801 ? Non, vous avez pris part à toutes les élections. Vous avez mené une campagne acharnée contre la République.

M. Fallières répond à son tour qu'aucun gouvernement monarchique ou républicain n'a jamais permis qu'on violât le Concordat. Il faut qu'on s'habitue à considérer le gouvernement comme le seul pouvoir devant lequel on doit se soumettre.

M. Fallières ajoute : « On parle de persécution ! La République ne fait que répondre aux attaques incessantes de l'Eglise. Il n'y a en seulement que 181 suspensions de traitement. Nous ne sommes pas un gouvernement de persécution. Nous sommes un gouvernement ferme et résolu à se faire respecter. (Nouveaux applaudissements aux bancs de la majorité.)

M. Freppel affirme que le clergé ne s'est jamais prononcé contre la République en faveur de la monarchie. (Violentes protestations sur les mêmes bancs.)

L'orateur repousse les affirmations de M. Thévenet comme absolument erronées. (Nouvelles protestations.)

M. Leygues constate que depuis 1870, le clergé n'a jamais désarmé. En 1889 il a soutenu Boulanger. (Oui, oui ! à gauche et au centre.)

M. Leygues affirme que la majorité veut l'apaisement, la liberté religieuse, unis aussi que le respect de la République soit imposé à tous. (Applaudissements.)

Le chapitre 9 est adopté sans changement.

On vote rapidement ensuite les derniers chapitres. On arrive le budget de l'imprimerie nationale qui est adopté.

« Le budget de la Légion d'honneur est voté sans débat.

On passe au budget de l'intérieur : quelques protestations mais vivement réprimées par **M. Floquet** qui dit : « Il n'est que six heures, la Chambre a été l'habitude de siéger jusqu'à sept heures.

M. Thellier de Poncheville demande la suppression d'un certain nombre de sous-préfectures.

M. Constans se refuse à frapper de révocation les agents qui n'ont pas démérité.

Il estime que les sous-préfets sont utiles et la réforme n'est pas possible par voie budgétaire.

On ne peut admettre qu'il suffise d'une réduction de 25 minutes pour détruire les droits acquis par des fonctionnaires dévoués.

M. Constans déclare qu'il ne survivrait pas à la suppress on de ces fonctionnaires.

Il dit : « Nous avons connu du ensemble, s'il m'arrombent ! bien nous mourrons ensemble. (Applaudissements au centre).

M. Thellier retire son amendement.

M. Douville propose pour principe une réduction de mille francs.

M. Constans le refuse, il n'admet pas que la question des fonctionnaires se pose ainsi annuellement à propos du budget.

M. Douville-Maillefeu renonce à son amendement qui est repris par M. Thellier. Celui-ci veut voir si la Chambre est décidée à entrer dans la voie des réformes.

On procède au scrutin au milieu d'une certaine agitation.

L'amendement est rejeté par 291 voix contre 193. Les chapitres 5 à 29 inclus sont adoptés.

Suite de la discussion demain.

La séance est levée.

LE SCANDALE DE TOULON

Nouvelles accusations

Mme de Jonquières a déclaré que Fouroux, non seulement mangeait constamment chez elle mais qu'il a reçu d'elle des sommes d'argent, elle évalue le tout à 15 mille francs; elle dit que Fouroux lui a écrit deux lettres pressantes lui disant que l'infanticide allait être découvert et poursuivi par la justice et lui demandant cinq mille francs pour empêcher les poursuites au moyen de la franc-maçonnerie! Elle déclare que Fouroux la frappait même en présence de son jeune fils.

D'autre part, Fouroux déclare que Mme de Jonquières allait souvent le trouver, lui disant : Ma femme est ennuyée, venez, venez. Il aurait seulement pu prêter gaie. M. de Sainte-Colombe déclare avoir reçu la même invitation de M. de Jonquières !

Bruits étrangers

La dépêche qu'en vient de lire s'accorde difficilement avec la suivante que nous recevons de Paris :

Paris, 10 novembre. — Les journaux du soir publient la dépêche suivante de Toulon.

Le bruit court que M. de Jonquières aurait retiré son instance en divorce.

La réconciliation des deux époux serait un fait accompli. Dès le jugement prononcé, ils partiraient pour l'étranger.

Si le fait est vrai, cet acte inattendu changera entièrement la situation au point de vue de l'opinion et même devant la justice.

Il confirme, du reste le bruit d'une *ordonnance de non-lieu en faveur* M. Fouroux, qui commence à courir dans la ville avec une grande persistance.

L'incident Laguerre-Déroulède

Paris, 10 novembre. — Un duel au pistolet aura lieu demain entre MM. Déroulède et Laguerre.

LA MORT DU VICE-AMIRAL OLRY

Paris, 10 novembre. — On annonce la mort du vice-amiral Olry, décédé subitement, à Paris, d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de 58 ans. C'était un brillant officier qui a commandé longtemps en Extrême-Orient. Tout dernièrement il a eu à s'occuper du cosaque Azeff. Le vice-amiral Olry était commandeur de la Légion d'honneur.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

UN AVORTEMENT. — Paris, 10 novembre. — Ce matin, M. Clément commissaire de police aux délégations judiciaires, a, sur l'ordre de M. Atthalin, juge d'instruction, procédé à l'exhumation du cadavre d'une dame B...

Cette dame aurait succombé à des manœuvres abortives.

LE DÉPART DE BOULANGE. — Jersey, 10 novembre. — Le général Boulanger a quitté l'île avec une dame pour une destination inconnue.

Nouvelles Étrangères

Manifestation libérale en Espagne

Madrid, 10 novembre. — La tournée triomphale de M. Sagasta continue. Hier, à Barcelone, il a été accueilli avec enthousiasme, plus de 50,000 libéraux et républicains fraternisèrent, dételèrent sa voiture, le portèrent sur leurs épaules, malgré une pluie battante. On signale la présence de nombreux ouvriers dans ces démonstrations en faveur du suffrage universel.

L'ASSASSINAT DE GOUFFÉ

Les Jurés

On vient de faire connaître les trente-six jurés qui contribueront à former le jury chargé de juger Eyraud et Gabrielle Bompard.

Ces trente-six jurés se décomposent ainsi : Douze commerçants, trois pharmaciens, deux architectes, un cultivateur, dix propriétaires et huit employés.

Parmi ces noms relevons les noms de plusieurs de nos compatriotes; ce sont : MM. Georges Luez, né à Valenciennes en 1861, entrepreneur; Constant Bailion, né à Pommereuil en 1829, tailleur; Charles Roseret, né à Dunkerque en 1824, gazier.

Sur ces trente-six jurés, douze seulement, tirés au sort le matin même de l'ouverture des débats, c'est-à-dire le 25 novembre, composeront le jury de jugement. Comme on le sait, le ministère public et la défense ont le droit de récuser, sans donner de motif, douze jurés chacun.

Il est facile de prévoir que Me Félix Decori, avocat d'Eyraud, et Me Robert, avocat de Gabrielle Bompard, useront largement de leur droit de récusation et écarteront du jury de jugement tous les citoyens dont *a priori* les sentiments ne seraient pas favorables à mansuétude envers les assassins d'un officier ministériel.

Car trente-six jurés se décomposent ainsi : Douze commerçants, trois pharmaciens, deux architectes, un cultivateur, dix propriétaires et huit employés.

Parmi ces noms relevons les noms de plusieurs de nos compatriotes; ce sont : MM. Georges Luez, né à Valenciennes en 1861, entrepreneur; Constant Bailion, né à Pommereuil en 1829, tailleur; Charles Roseret, né à Dunkerque en 1824, gazier.

Sur ces trente-six jurés, douze seulement, tirés au sort le matin même de l'ouverture des débats, c'est-à-dire le 25 novembre, composeront le jury de jugement. Comme on le sait, le ministère public et la défense ont le droit de récuser, sans donner de motif, douze jurés chacun.

Il est facile de prévoir que Me Félix Decori, avocat d'Eyraud, et Me Robert, avocat de Gabrielle Bompard, useront largement de leur droit de récusation et écarteront du jury de jugement tous les citoyens dont *a priori* les sentiments ne seraient pas favorables à mansuétude envers les assassins d'un officier ministériel.

Car Decori et Robert auront en outre à se préoccuper de l'âge des jurés et de leurs qualités d'hommes mariés ou de célibataires. En effet, un capitaine retraité, père de famille, ne tuge pas, d'ordinaire, comme un frustier célibataire. En un mot, c'est, de la part des avocats, toute une enquête à faire sur ceux-là mêmes qui jugeront leurs clients. Dans la circonstance, l'enquête des avocats de Michet Eyraud et de Gabrielle Bompard doit surtout avoir pour but de résoudre trente-six fois cette question : « Le juré X... a-t-il jamais eu des rapports... discourtois avec messieurs les huissiers ? » Si oui, il est évident que le juré X... ne pourra décemment refuser des circonstances atténuantes à Eyraud et à Gabrielle Bompard, qui, dans la mesure de leurs faibles forces, ont contribué à l'extinction de la race des officiers ministériel, race maudite et enrichie par Alexandre Dumas père.

Un détail. Il y a quelques mois, un clerc d'huissier était poursuivi devant la cour d'assises de la Seine pour avoir détourné à son patron trois ou quatre mille francs. Le crime était patent; aussi l'accusé avait-il fait des aveux complets. Le clerc n'en a pas moins été acquitté tant la main, tant est grande la haine des huissiers chez les petits commerçants parisiens !

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 40

Mortes et Vivantes

PREMIÈRE PARTIE

L'AIEULE

Bientôt les dernières lueurs s'éteignirent et le vaste bâtiment abrité sous les massifs de grands ombres disparut dans le feuillé demeura plongé dans l'obscurité et le sommeil.

L'appartement de la douairière donnait sur la façade opposée aux communs.

La nuit était sombre et tourmentée. Le vent courbait les hautes futaies du parc Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on ne distinguait pas une clarté.

A l'exception des communs et de la grande ferme située à plus d'un kilomètre, au-delà des murs du parc, le château n'avait pas de voisins et, dans ce château il ne restait que le major et deux femmes incapables de faire un mouvement, sans yeux et sans oreilles.

Campayrol respira.

Il prit en sens inverse le chemin qu'il venait de parcourir et revint au lit de la duchesse.

Elle semblait morte. Peut-être l'était-elle en effet.

Ses cheveux gris encadraient, sur la toile fine des draps, un masque de cire aussi blafard qu'eux.

A ses pieds, étendue comme une masse inerte, Maddalena gisait, privée de sentiments.

La bougie brûlait toujours sur une petite table.

Campayrol la saisit d'une main ferme et, hideux comme le crime lui-même, il l'approcha des rideaux de soie.

La flamme courut d'un jet au plafond. Cela fit l'effet d'une traînée de poudre. Campayrol fut surpris lui-même de l'agilité de cette fusée dévorante.

Il n'eut que le temps de courir aux fenêtres dont il incendia la tenture.

Puis il courut rapidement autour de la chambre, allumant sur son passage tout ce qui pouvait prendre feu, et s'enfuit dans le salon où il continua son œuvre destruction.

En quelques minutes, dans le pavillon occupé par les deux femmes, les tapis, les meubles et les parquets furent convertis en un immense brasier.

Quand, une demi-heure plus tard, le premier cri : au feu ! ce cri sinistre qui résonne dans les campagnes comme un glas funèbre, retentit sous les murailles du château, jeté par un palefrenier qu'éveillait la gerbe de flammes rougissant le brouillard et frappant ses fenêtres, Campayrol, dans le désordre d'un homme qu'on vient d'arracher au plus profond sommeil, apparut au balcon de sa chambre et joignit ses s'ameurs à celles du palefrenier.

On peut dire qu'il déploya toutes les richesses de son geaier et jeta des cris de paon à terrifier un village.

Et grotesque, à demi nu, enveloppé dans un pardessus, la tête serrée dans un foulard, à la Bordelaise, il se laissa choir du balcon sur la terrasse, au risque de se donner une entorse.

Il aurait certes pu prendre l'escalier, mais sa mise en scène eût été moins irréprochable.

Il avait de parcourir et revint au lit de la duchesse.

Elle semblait morte. Peut-être l'était-elle en effet.

Ses cheveux gris encadraient, sur la toile fine des draps, un masque de cire aussi blafard qu'eux.

A ses pieds, étendue comme une masse inerte, Maddalena gisait, privée de sentiments.

La bougie brûlait toujours sur une petite table.

Campayrol la saisit d'une main ferme et, hideux comme le crime lui-même, il l'approcha des rideaux de soie.

La flamme courut d'un jet au plafond. Cela fit l'effet d'une traînée de poudre. Campayrol fut surpris lui-même de l'agilité de cette fusée dévorante.

Dès le premier appel du palefrenier, elle était réduite en cendres, calcinée au milieu de la tourmente.

Déjà les plafonds s'écroulaient sur ses restes, anéantissant tout ce qui l'environnait : meubles, papiers et œuvres d'art.

Des lors, ce fut une déroute comme dans une armée défaite après la mort du général.

Les domestiques, peu nombreux, durent se contenter de sauver, mollement et sans entrain, quelques meubles et les objets précieux situés dans la partie du château où l'incendie était moins ardent.

Ils renoncèrent bientôt à ce sauvetage inutile.

A minuit, Boissy flambait d'un bout à l'autre, lançant à des centaines de mètres des gerbes étincelles et des explosions de charbons enflammés.

Des dépêches des alentours, à trois lieues à la ronde, le tocsin s'envolait, et de tous côtés les curieux accouraient, attirés plutôt par la sinistre magnificence du spectacle que par l'espoir de porter secours aux incendiés.

A deux heures du matin, quelques pompiers arrivèrent avec des bruits formidables de sabots et de chaînes traînés par des chevaux haletants, mais ils durent se borner à contempler le fléau poursuivant son œuvre à cause de la distance des pièces d'eau et de l'impossibilité d'atteindre les flammes.

A trois heures, la masse des toitures s'effondra sur les charpentes dévorées.

A cinq heures, il ne restait de cette splendide résidence, bâtie par un la Roche-Villars sous Louis XIV, qu'un immense brasier brûlant au ras du sol, autour duquel se dressaient, comme les remparts d'une ville évanouie et prise d'assaut, quatre murailles informes et charbonneuses où s'ouvraient les trous béants des fenêtres subitées en cendres.

Le feu dura deux jours et deux nuits, surveillé par les pompiers impuissants.

Peu à peu les cendres se refroid rent et on put chercher dans les décombres les restes de la duchesse et de sa fidèle Maddalena, morte avec elle.

On découvrit avec beaucoup de peine quelques ossements impossibles à reconnaître. Ils furent enfermés dans un urlique cercueil et on leur fit de magnifiques funérailles, au retour du comte et de la comtesse de Vaunoise que cette nouvelle surprit à Monte-Carlo, où ils étaient de passage.

Le major Compayrol reçut les félicitations de toute la province, et, en dépit de son refus, lier du comte de Vaunoise, avec lequel il échangea, dès sa première entrevue, un regard plus expressif que tous les vœux.

Il ne tarda pas à recevoir la récompense de sa criminelle audace.

Vaunoise, enrichi par les économies de la duchesse et l'immense fortune qu'elle laissait à sa petite-fille, s'écarta de plus en plus.

Huit jours après son entrée en possession, il versa à son complice le demi-million qu'il lui avait promis.

Du même coup, le major devint propriétaire sans discussion possible, des rentes dont il était dépositaire et dont il n'eut garde de se défaire.

Désormais, il n'avait de comptes à rendre qu'à sa conscience, et sa conscience était à ses ordres et ne se plaignait que quand il le voulait bien.

Disons toutefois que par un reste de scrupule il fit remettre secrètement à sa parente chargée de l'entretien de la petite Jeanne, près de Lisieux, une somme de cinq mille francs, en l'avertissant qu'elle ne recevrait pas une obole à l'avenir, la mère de l'enfant étant morte dans la dernière des misères et sa protectrice bornant là ses libéralités.

Le Simonetta avait reçu ses trente mille francs, avec Giovanna.

L'avenir des deux enfants était donc entre les mains d'une paysanne presque misérable du Limousin et d'un hôtelier ivrogne et brutal des environs de Milan.

Devaient-elles jamais se revoir ?

Pour Mlle de Charnay, leur mère, elles étaient mortes et aucun des acteurs de ces lugubres scènes ne pouvait lui révéler ce mystère sans avouer sa propre infamie.

Le père, irrité contre les hommes et contre la destinée, s'était réfugié à des milliers de lieues et ignorait leur existence.

Elles étaient donc livrées à tous les hasards de la vie et sans défense contre ses adversités.

Rien ne pouvait les protéger.

Rien ne pouvait même établir leur origine.

Nous nous trompons.

Dans les murailles calcinées par les flammes, dévastées par une main violente, dans ces ruines noircies, debout comme un vieux donjon saccagé, parmi les pierres brûlées et les cendres des ruines, la caisse scellée avait tenu bon et, à trente pieds du sol, invisible et présente, elle recélait dans ses parois intactes la confession et le testament inachevé de l'aïeule.

Mais qui les découvrirait ?

Et qui pouvait dire si ce secours ne viendrait pas trop tard à ces infortunées, comme le remords de leur grand'mère, assassinée par un band-t avant d'avoir pu réparer son crime.

DEUXIÈME PARTIE

LES FILLES

I

UNE MARTYRE

Le cinq avril mil huit cent quatre-vingt huitième heures et demie du soir, les huit fenêtres du premier étage d'une ambassade de rue Cambon étaient brillamment éclairées.

Il ne s'y donnait cependant pas de fête.

L'arrangement de ces premier étage indiquait un de ces luxueux appartements qui servent d'arsenaux à la coquetterie des femmes.

Fenêtres à petits carreaux ou à vitraux de plomb, quelques-unes discrètement formées par des rideaux de la plus fine gaze, tout flambait.

La maison, d'ailleurs, n'offre aucun des caractères de l'immensible vous au commerce.

Point de boutique au rez-de-chaussée; point d'enseigne au balcon ; pas même de pancarte *auprès de la sonnette*.

Au-dessus de la porte un nom, un seul, en cinq lettres étincelant aux feux du gaz : Laure !

Rien de plus, mais c'est assez.

Le tout-Paris, spécialement celui qui sème Por sans compter, la haute vie, renforcée des étrangers, Brésiliens, millionnaires de la république Argentine, du Mexique ou du Paraguay et autres climats où fleurit le rastaquouère voyageur et cosmopolite, connaît ce nom et cette adresse.

Laure habille et coiffe ce monde exotique et une foule d'élégantes de toutes les autres en s'enrichissant à grande vitesse, comme ses concurrents de l'autre sexe, Worth, Raudnitz ou Pingat, noms bizarres pour des célébrités parisiennes.

Les salons de réception de l'immense local occupé par la couturière Laure sont un luxe insolent; les autres sont plus modestes, et les ateliers situés à l'entresol et au fond de la cour intérieure ne méritent d'être particulier.

Dans une salle qui tenait de l'atelier et du magasin, une jeune fille de dix-huit à dix-neuf ans, à laquelle on n'en aurait pas donné plus de seize, tout elle seulement frêle et chétive, à genoux sur le parquet devant un mannequin d'osier, drapait les plis d'une jupe de soie d'un bleu neuve, indécis, sur une double jupe de velours.

Une grande femme brune, d'une élégance supérieure dans sa robe de lainage et de faille noire qui dessinait des formes sans rivales, s'approcha du mannequin et examina d'un regard fixe et dur l'ouvrage de la jeune fille.

Rien à reprendre !

C'était chiffonné avec un art exquis.

La grande brune fit un signe d'approbation et on aurait pu lire dans ses yeux une sorte de pitié.

— Vous avez de talent, vous savez petite, et une main ! dit-elle. Du courage ! Vous arriverez !

La jeune fille leva sur elle ses grands yeux et la remercia d'un signe de tête.

Deux autres jupes attendaient sur d'autres mannequins.

— On part ! reprit la grande brune. Vous restez !

(*A suivre.*) CHARLES MÉROUVEL.